



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 182018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 22

OBJET

**Convention d'occupation
des locaux et terrains de
l'ancien site du camping de
la sablière pour
l'association Vir'volt**

Pour : 19
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous- préfecture
Le 27 JUN 2018

Publiée le 27 JUN 2018

Notifiée le 27 JUN 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit le 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Philippe VAN ROSSOMME
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN
José AZEVEDO donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Guy PETITBON donne pouvoir à Michelle LUCARAIN
Alain DENIMAL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Alexa PELAGE
Alain NOURY donne pouvoir à Claire HERLIN
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absents :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER

**CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ET TERRAINS
DE L'ANCIEN SITE DU CAMPING DE LA SABLIERE POUR
L'ASSOCIATION VIR'VOLT**

Madame Françoise BOUSSAT adjointe au maire déléguée à la Ferme Pédagogique et au Patrimoine rappelle à l'assemblée qu'il est proposé de mettre à disposition les locaux et terrains de l'ancien camping municipal de la Sablière cadastrés A122 (locaux), A119, A118, A117, A116 et A115 (locaux) au profit de l'association VIR'VOLT qui entend développer des accueils de groupes tels que des chantiers internationaux ou encore de la formation sur un espace adapté,

VU le projet de convention d'occupation des locaux et terrains de l'ancien site du camping de la Sablière pour l'association VIR'VOLT présenté en annexe,

CONSIDERANT que la mise à disposition est consentie pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de signature de la convention par les parties intéressées,

VU l'avis de la Commission Commerce et Tourisme du 12 juin 2018,

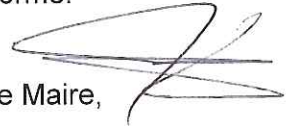
Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à établir une convention d'occupation des locaux et terrains de l'ancien site du camping la Sablière,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition les locaux et terrains de l'ancien camping municipal de la Sablière cadastrés A122 (locaux), A119, A118, A117, A116 et A115 (locaux) au profit de l'association VIR'VOLT pour une durée de cinq (5) ans,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation des locaux et terrain de l'ancien site du camping la Sablière où y est annexée l'implantation des installations de l'association,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,



Mariannick MORVAN

